

Je crois, celle-ci. La compagnie demande l'autorisation d'établir un chemin de fer partant de Victoria (C.-A.), traversant l'île de Vancouver, franchissant le détroit et se dirigeant, par le passage de la Tête-Jaune sur Edmonton, et de là sur Prince-Albert et Fort-Churchill. Par son amendement, notre collègue nous demande d'empêcher la compagnie d'établir sa voie ferrée entre Edmonton et Fort-Churchill, pour cette raison que plusieurs compagnies, qui ont même commencé des travaux, sont autorisées à construire un chemin de fer dans cette région.

L'honorable M. KERR (Toronto) : Il est évident que le résultat de cet amendement, s'il était adopté, serait l'annihilation du projet de loi. La ligne projetée commence à Vancouver et, passant par Edmonton, aboutit à la baie d'Hudson. En supprimant la partie du projet visée par l'amendement, on rend impossible l'exécution de l'entreprise, et c'est, je crois, le but de cette proposition.

Plusieurs ont dit qu'il s'agissait d'un projet entièrement sur le papier. Je puis informer le Sénat que j'ai reçu un télégramme d'un des promoteurs de l'entreprise dans lequel il me déclarait que ce chemin de fer sera construit, si ce bill est voté. Il m'en donnait l'assurance.

L'honorable M. DAVIS : Si j'ai bien saisi, l'amendement déposé par l'honorable sénateur de Wellington aurait pour conséquence de supprimer la partie de la ligne allant vers la baie d'Hudson ?

L'honorable M. POWER : Sans doute.

L'honorable M. DAVIS : Je m'intéresse particulièrement à l'ouverture de communications avec la baie d'Hudson, car le pays que j'habite, la région de Prince-Albert, dépend en grande partie pour son développement sur l'exploitation et la colonisation de la contrée de la baie Hudson. Cette région occupe le nord de la province de Saskatchewan, et pour se trouver sur le passage d'une grande ligne de chemin de fer, il faut en construire une vers la baie.

Quatre-vingt-dix pour cent des habitants de ma région demandent l'établissement d'un chemin de fer à la baie d'Hudson.

J'aimerais à voir construire autant de chemins de fer que possible vers la baie d'Hudson : cependant, si la concession d'une

nouvelle charte devait avoir pour effet de compromettre la réalisation du projet, j'appuierais la proposition de notre honorable collègue de Wellington.

Il y a des années, vingt ans peut-être, qu'on parle d'un chemin de fer à la baie Hudson. On en a construit un en partie dans le Manitoba, d'une longueur d'environ 40 milles. Après sa construction, une fois les rails posés, la ligne est restée inexploitée. Je crois que cette ligne a été acquise plus tard par un syndicat. Depuis, le projet semble avoir pris une allure sérieuse, et la société Mackenzie-Mann a entrepris de prolonger cette ligne jusqu'à la baie Hudson. Elle a déjà à l'œuvre une nombreuse équipe d'ouvriers entre Irwin et le fleuve Churchill. On m'informe qu'on y aura cette année de construit 100 milles de voie.

Il est très difficile de se procurer des fonds pour cette entreprise, parce que si les gens ont confiance dans l'exploitation des prairies de l'Ouest, s'ils sont assurés qu'un chemin de fer dans la région du blé rapportera des bénéfices, il ne leur est pas prouvé que la même entreprise à la baie d'Hudson sera profitable ou non et ils sont peu nombreux les capitalistes qui voudraient la tenter.

MM. Mackenzie et Mann ont entrepris cette cause, et je crois que nous ne devrions rien faire pour leur nuire. Je serais content de voir ces gens obtenir l'autorisation qu'ils demandent, mais je crois qu'en leur permettant de construire jusqu'à Edmonton, cela est suffisant pour le moment.

Ce projet de loi, on le sait, vise une longueur considérable. Notre honorable collègue d'en face nous dit qu'il a reçu des promoteurs l'assurance que la ligne serait construite. Je ne doute pas de la sincérité de la compagnie. Elle pourrait sans doute construire le chemin de fer, mais en lui octroyant l'autorisation pour 1,500 milles de voie dans la région des Montagnes Rocheuses et en partie dans la Colombie-Anglaise, cette tâche suffirait pour l'occuper durant au moins un an ou deux. Pendant ce temps, MM. Mackenzie et Mann s'avanceront vers la baie d'Hudson. Que cette compagnie construise sa voie dans la Colombie-Anglaise, nous ne l'en empêcherons pas, mais donnons à la société Mackenzie-Mann la facilité de poursuivre ses travaux jusqu'à la baie d'Hudson. Plus tard, si cette compagnie montre sa sincérité en construi-